

leffe flash

14 décembre 2006 www.education.gouv.fr

< primaire — secondaire — supérieur >

Rénover l'enseignement de la grammaire

Gilles de Robien a indiqué le 29 novembre les orientations qu'il retient du rapport sur l'enseignement de la grammaire remis par le professeur Alain Bentolila, rapport élaboré avec la collaboration d'Erik Orsenna, de l'Académie française, et du professeur Dominique Desmarchelier. Donner à l'enseignement de la grammaire la place qu'il mérite, à travers un apprentissage spécifique, systématique et progressif : tel est l'objectif fixé par le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour qui « la grammaire est un savoir vivant, qui nous donne aussi une compétence : savoir nous servir de notre langue, en respectant ses règles ».

Constatant, comme le souligne le rapport, que « l'éducation nationale ne dispose pas aujourd'hui des bons moyens pour enseigner la grammaire aux enfants », le ministre a souligné que « les élèves les plus fragiles, les moins aidés » sont les premières victimes d'un enseignement insuffisamment fondé sur l'apprentissage des savoirs fondamentaux. C'est pourquoi il a retenu trois préconisations pour que la grammaire soit « un enseignement rigoureux, possédant sa logique propre, mais aussi un savoir vivant, déclinable selon la trilogie du socle commun : connaissances, capacités, attitudes » :

- la programmation de leçons spécifiques de grammaire ;
- un apprentissage vivant des règles ;
- une simplification et une uniformisation du vocabulaire technique employé.

Un apprentissage spécifique

Première exigence: l'apprentissage ne doit plus être occasionnel. Il doit, au contraire, selon Gilles de Robien, avoir obligatoirement trois caractéristiques. Il doit être **spécifique** : cela signifie concrètement la pratique d'exercices séparés, destinés à structurer les apprentissages. Systématique: cela veut dire qu'il faut étudier les grandes lois de la grammaire. Progressif: il faut partir du plus simple pour aller au plus complexe, dans un ordre logique et programmé de classe en classe. Ces recommandations, a-t-il remarqué, « sont tout à fait dans la ligne des nouvelles dispositions qui ont été prises pour l'enseignement de la lecture ».

Une pédagogie vivante

En second lieu, l'apprentissage des règles de grammaire doit être vivant, concret, pratique, conçu dans le même esprit qu'une opération comme « La Main à la pâte », patronnée par l'Académie des sciences. « L'apprentissage structuré des règles est essentiel », a déclaré le ministre, « mais encore faut-il que les élèves s'approprient ces règles, les manipulent ; encore faut-il qu'elles deviennent pour eux des instruments à leur service, et pas des contraintes qui surgissent de nulle part! » En ce sens, a-t-il poursuivi, « l'enseignement de la grammaire, sans renoncer à la rigueur de sa logique propre, ne doit pas hésiter à donner vie aux règles, à montrer que la grammaire, ce sont les règles qui donnent vie aux mots ».

Un vocabulaire technique plus simple

Troisième exigence : le vocabulaire technique utilisé dans les classes des premier et second degrés doit être plus simple et plus homogène. Une terminologie trop complexe « a rompu les liens entre les parents et les enfants », a déploré Gilles de Robien. À l'inverse, il considère « que le socle commun de connaissances et de compétences a justement pour objectif de construire une culture commune, au sein d'une même génération, mais aussi entre les générations ». « Alors », a-t-il insisté, « il serait vraiment dommage que, pour de simples raisons de terminologie, on fragilise cette culture commune, dont le pivot est justement la transmission de la langue commune et de ses règles. Il faut que les parents comprennent ce que leurs enfants apprennent! »

Qu'il s'agisse de l'enseignement de la grammaire, de la lecture, de l'orthographe ou des mathématiques – prochain chantier pédagogique sur lequel il s'exprimera prochainement – le ministre a conclu en définissant son programme pour les mois qui viennent : « Ce qui m'intéresse, ce n'est pas ce qu'on faisait à l'éducation nationale il y a dix ans ou cent ans. Ce qui m'intéresse, c'est ce qu'on y fait maintenant et, plus encore, ce qu'il faut faire pour que nos élèves réussissent ! »

DES MESURES CONCRÈTES

Le 18 octobre dernier, le ministre a installé le groupe d'experts chargé de la relecture des programmes de l'école et du collège pour les adapter au socle commun. Le professeur Pierre Brunel et l'inspectrice générale Martine Safra supervisent le travail en ce qui concerne la langue française.

Les orientations retenues dans le rapport remis par Alain Bentolila nourriront les travaux du groupe chargé de la réécriture des programmes de grammaire.

Gilles de Robien a formulé trois demandes précises :

- dès janvier 2007, ces orientations doivent être intégrées aux propositions du groupe d'experts sur la maîtrise de la langue française pour que, dès le printemps, les premiers programmes publiés en tiennent compte;
- des instructions sur l'enseignement de la grammaire doivent être adressées dès que possible aux équipes pédagogiques, pour préciser, par exemple, le nombre d'heures qu'il faut y consacrer;
- enfin, le ministre souhaite que la formation des maîtres, en cours de rénovation, prenne en compte ces nouvelles orientations à travers les enseignements dispensés dans les IUFM intégrés aux universités, ces enseignements devant être cohérents avec les nouveaux programmes.

Pour plus d'informations

Discours du ministre et rapport de mission sur l'enseignement de la grammaire http://www.education.gouv.fr